



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

inspection du travail

Question écrite n° 30672

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des inspecteurs du travail. Constituée à la fin du siècle dernier, l'inspection du travail a connu un élargissement progressif de ses missions à la protection de l'ensemble des salariés : conditions et relations du travail, représentation des salariés, situation de l'emploi. Les rapports entre employeurs et salariés se complexifient et rendent plus nécessaire l'intervention des inspecteurs du travail. Il lui demande donc d'indiquer à la représentation nationale les mesures que le Gouvernement entend prendre pour renforcer les moyens, les effectifs, le nombre de sections d'inspection et le statut des inspecteurs du travail. - Question transmise à M. le ministre délégué aux relations du travail.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur la situation de l'inspection du travail au regard, notamment, du statut des inspecteurs du travail, du renforcement des effectifs et du nombre de sections d'inspection. S'agissant du statut des inspecteurs du travail et des emplois de chef de services déconcentrés, les réformes adoptées en 2000, et confirmées en 2003, ont permis de revaloriser fortement les carrières et le régime indemnitaire des agents du corps de l'inspection du travail. Concernant les effectifs, ceux-ci ont connu des progressions importantes sur ces dernières années, passant de 1 314 agents en 1999 à 1 509 agents en 2004. De plus, pour réduire les délais de vacance des postes, il a été organisé deux concours par an en 2000 et 2001, ce qui a permis de ramener le taux de vacance de 10 % en 2000 à 1,5 % en 2003.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30672

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : relations du travail

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9713

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6884